

## **Avis de la Commission de régulation de l'énergie du 16 janvier 2008 sur l'évolution des tarifs de vente de gaz en distribution publique de Sorégies au 1<sup>er</sup> janvier 2008**

Conformément à l'article 7 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie, et à l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux tarifs réglementés de vente du gaz naturel des entreprises de distribution et de la société TEGAZ, la CRE a été saisie pour avis, le 9 janvier 2008, par le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et par le ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, sur le barème déposé par Sorégies (Département de la Vienne) pour ses tarifs de vente du gaz naturel en distribution publique au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Ce barème figure en annexe du présent avis.

### **1. Barème proposé par Sorégies**

Sorégies propose une hausse de 0,081 c€/kWh de la part variable de ses tarifs de vente de gaz naturel en distribution publique. Ce mouvement est la somme d'une hausse de 0,221 c€/kWh, devant refléter la variation de ses coûts d'approvisionnement, et de la baisse prévue par l'article 7 de l'arrêté du 21 décembre 2007, qui s'élève à 0,14 c€/kWh.

### **2. Observations de la CRE**

A défaut de disposer à ce jour des éléments nécessaires à l'analyse de la couverture des coûts par les tarifs, comme l'exige la loi du 3 janvier 2003, le présent avis ne porte que sur l'évolution des coûts d'approvisionnement de Sorégies entre le 1<sup>er</sup> octobre 2007 et le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Sorégies achète son gaz aux tarifs H et B2S de Gaz de France. Elle a choisi de calculer la moyenne des coûts d'approvisionnement à prendre en compte dans les tarifs sur une période de six mois se terminant un mois avant la date du mouvement tarifaire, comme prévu par l'article 4 de l'arrêté du 21 décembre 2007.

La CRE a vérifié que l'évolution des coûts d'approvisionnement de Sorégies entre le 1<sup>er</sup> octobre 2007 et le 1<sup>er</sup> janvier 2008 correspond bien à une hausse de 0,221 c€/kWh.

### **3. Avis de la CRE**

La CRE émet un avis favorable sur le barème proposé par Sorégies.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 21 décembre 2007, Sorégies est invitée à présenter un bilan annuel de mise en œuvre de sa formule tarifaire et de la prise en compte des coûts hors approvisionnement dans ses tarifs. Ce bilan pourra être justifié par les éléments issus de la comptabilité séparée de la fourniture des clients aux tarifs réglementés de vente, exigée par la loi du 3 janvier 2003. Si ce bilan fait apparaître des coûts d'approvisionnement et hors approvisionnement non répercutés, ceux-ci devront être intégrés dans les tarifs de l'année à venir.

Fait à Paris, le 16 janvier 2008

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le président,

Philippe de LADoucETTE

## ANNEXE

### Tarifs de vente de gaz naturel en distribution publique de Sorégies applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (hors taxes)

SOREGIES				
TARIFS ABONNEMENTS & FOURNITURE GAZ - PRIX HORS TAXES AU :				01/01/2008
Tarifs	Consommations annuelles (kWh)	Usages	GAZ NATUREL	
			Abonnement (€/mois)	Prix kWh (centimes)
BASE	0 à 1000	Cuisine	2	6,46
B 0	1 000 à 7 000	Cuisine + eau chaude	2,84	5,45
B 1	7 000 à 30 000	Cuisine + eau chaude + chauffage	9,89	
Niveaux de prix *			1	4,04
			2	4,10
			3	4,16
			4	4,22
			5	4,28
	6	4,34		
B2I	De 30 000 jusqu'à 150 000 à 350 000 kWh (1)	Chauffage + eau chaude dans chaufferies moyennes	14,82	
Niveaux de prix *			1	3,91
			2	3,97
			3	4,03
			4	4,09
			5	4,15
	6	4,21		
B2S	Au-delà de 150 000 à 350 000 kWh (1)			
Tarif été : 1/04 à 31/10			63,00	
Niveaux de prix *			1	3,355
			2	3,416
			3	3,477
			4	3,538
			5	3,599
			6	3,660
Tarif hiver : 1/11 à 31/03			63,00	
Niveaux de prix *			1	3,887
			2	3,948
			3	4,009
	4	4,070		
	5	4,131		
	6	4,192		
Réduction 2e tranche				
Seuil	1 000 000			
Montant (cent/kWh)	-0,175			
(1) : Selon les usages et la répartition des consommations en hiver et en été				
* Le niveau de prix dépend de la distance de la commune au réseau de transport de Gaz Naturel.				
COMMUNES	Niveaux de prix			
Fontaine-le-Comte	Niveau 2			
Mignaloux				
Montamisé				
Nouaillé-Maupertuis				
Smarves				
Vouneuil sous Biard				
Avanton	Niveau 5			
Cissé				
Quincay				
Chiré en Montreuil	Niveau 6			
Vouillé				